



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière

Huitième session

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière agissant comme
Réunion des Parties au Protocole relatif
à l'évaluation stratégique environnementale

Quatrième session

Vilnius, 8-11 décembre 2020

Points 3 a) et 8 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions en suspens : projets de décision conjointe

Adoption des décisions : décisions à adopter conjointement

**Rapport sur le budget et les dispositions financières
pour la période 2017-2020****Note du secrétariat***Résumé*

La Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Réunion des Parties au Protocole) ont prié le secrétariat d'exercer un suivi des dépenses, conformément aux règles de gestion financière de l'ONU, et d'établir pour les sessions suivantes des Réunions des Parties un rapport fondé sur les informations contenues dans les rapports annuels et indiquant clairement les faits nouveaux importants survenus au cours de la période, afin que les Parties puissent répondre le mieux possible aux futures demandes de ressources au titre de la Convention et de son Protocole (ECE/MP.EIA/23/Add.1-ECE/MP.EIA/SEA/7/Add.1, décision VII/4-III/4, par. 17).

Le présent rapport couvre la période allant de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et troisième session de la Réunion des Parties au Protocole (Minsk, 13-16 juin 2017) à la mi-septembre 2020. Le solde du fonds d'affectation spéciale était positif à cette date.

Les Réunions des Parties sont invitées à examiner ces informations et à en tenir compte dans leurs délibérations sur les questions budgétaires.



I. Introduction

1. Le présent rapport dresse un état des recettes, contributions en nature et dépenses concernant la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale pour la période allant de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole (Réunion des Parties au Protocole) (Minsk, 13-16 juin 2017) à la mi-septembre 2020 ainsi que du solde du fonds d'affectation spéciale de la Convention à la fin de la période. Il met également en évidence les montants économisés et les dépassements de budget. On trouvera des précisions sur les recettes et les dépenses dans l'annexe au présent rapport. Dès que les données finales couvrant la période intersessions se terminant en décembre 2020 seront disponibles, le secrétariat finalisera le rapport, en accord avec le Bureau.

II. Contributions annoncées et collecte de fonds

2. Les contributions annoncées¹ lors des sessions de 2017 des Réunions des Parties n'ont pas été suffisantes pour financer le budget de la Convention et du Protocole pour la période 2017-2020 arrêté lors de ces mêmes sessions², n'en couvrant que 60 % environ. Les Réunions des Parties : a) ont exhorté les Parties à contribuer à assurer un financement durable des activités et une répartition équitable et proportionnée de la charge financière entre elles et ont invité également les signataires, autres États intéressés, organisations et institutions financières internationales à apporter une contribution ; et b) ont invité instamment les Parties qui n'ont annoncé jusqu'ici que des contributions limitées, en espèces ou en nature, à majorer leur apport pour le cycle budgétaire en cours et les cycles futurs³.

3. En 2017, les Réunions des Parties ont également décidé de tenir une session intermédiaire entre les sessions ordinaires, principalement pour mener à terme les délibérations sur le projet de décision relatif au respect de la Convention⁴. Toutefois, aucun budget n'a été alloué à cette fin. Lors de leurs sessions intermédiaires (Genève, 5-7 février 2019), elles ont décidé de prolonger la période intersessions de six mois pour la porter à trois ans et demi, c'est-à-dire jusqu'en décembre 2020, et ont demandé aux Parties d'annoncer des contributions supplémentaires pour combler le déficit de financement généré par la prolongation non prévue au budget. Seule une Partie, la Roumanie, a annoncé une contribution supplémentaire de 1 000 dollars des États-Unis au cours de la session⁵. À sa huitième réunion (Genève, 26-28 novembre 2018), le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale a passé en revue les informations du secrétariat sur la situation financière et les propositions du Bureau concernant les mesures à prendre d'urgence pour remédier à l'absence d'un financement prévisible, durable et équitablement réparti. Il a :

a) Reconnu que les ressources financières et humaines disponibles pour assurer le secrétariat des deux traités et mettre en œuvre le plan de travail étaient très limitées, notamment par rapport à celles des secrétariats des autres accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ;

b) Souligné la nécessité de mieux adapter la charge de travail du secrétariat à ses effectifs, soit en allouant des fonds pour renforcer ces derniers, soit en le délestant de certaines de ses tâches et obligations⁶.

¹ Voir ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7, annexe.

² Voir ECE/MP.EIA/23/Add.1-ECE/MP.EIA/SEA/7/Add.1, decisión VII/4-III/4, annexe.

³ Ibid., par. 4 et 5.

⁴ Voir ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7, par. 27, 67 et 75.

⁵ Voir ECE/MP.EIA/27-ECE/MP.EIA/SEA/11, par. 7, 53 et 54.

⁶ Voir ECE/MP.EIA/WG.2/2019/2, par. 7 et 8.

4. À l'invitation du Groupe de travail⁷, la Secrétaire exécutive de la CEE a écrit aux ministres de l'environnement et des affaires étrangères de toutes les Parties en décembre 2018 pour les inviter à :

a) Verser des contributions supplémentaires en 2020 pour couvrir les coûts non prévus au budget de la prolongation de six mois de la période intersessions 2017-2020, à hauteur de 100 000 dollars É.-U. au moins ;

b) Annoncer des contributions financières au budget des deux traités pour la période intersessions 2021-2023.

5. À la mi-septembre, 16 Parties avaient répondu à la demande de financement supplémentaire, en versant ou en annonçant des contributions supplémentaires. Ces contributions devraient être suffisantes pour couvrir le montant minimal des dépenses afférentes au poste extrabudgétaire de fonctionnaire du secrétariat pour la période juillet à décembre 2020 non couverte par le budget (voir annexe, tableaux A.1 et A.2).

III. Recettes et dépenses

6. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les recettes et les dépenses en dollars É.-U. pour la période 2017-2020. Les Parties ont versé des contributions financières au fonds d'affectation spéciale de la Convention (voir annexe, tableaux A.1 et A.2).

7. Les dépenses de fonctionnement et les activités opérationnelles au titre du plan de travail⁸ se sont vu attribuer les ordres de priorité 1, 2 ou 3 dans le budget adopté par les Réunions des Parties aux termes de la décision VII/4-III/4⁹. Un total de 1 183 parts, de 1 000 dollars É.-U. chacune, a été inscrit au budget pour couvrir les dépenses/activités non couvertes par le budget ordinaire de l'ONU. Ce total se répartit comme suit : 625 parts pour les deux composantes de la priorité 1 (expert externe/poste extrabudgétaire d'administrateur et préparation des examens relatifs au respect des dispositions de la Convention et du Protocole) et 558 parts pour les besoins restants (priorités 2 et 3). Parmi les besoins de priorité 2 figuraient principalement un soutien financier aux participants répondant aux conditions requises pour assister aux réunions officielles prévues par les traités (268 parts) ; la couverture de 50 % des coûts d'un agent administratif (165 parts devant faire l'objet d'un financement préaffecté de la Norvège) ; et les voyages du secrétariat (45 parts). La promotion des contacts avec les pays n'appartenant pas à la région de la CEE (25 parts) était la seule activité à financer au titre de la priorité 3.

8. Le budget adopté par la décision VII/4-III/4 ne couvrait pas les coûts d'exécution de la plupart des activités du plan de travail, qui devaient être financés par des contributions supplémentaires/extraordinaires préaffectées par les Parties ou les parties prenantes et par des financements externes de projets réunis par le secrétariat. En outre, les activités en attente¹⁰ devaient être mises en œuvre dans la mesure où un financement approprié était disponible.

9. Pour couvrir les coûts non prévus au budget des sessions intermédiaires supplémentaires des Réunions des Parties, le Groupe de travail est convenu à sa septième réunion (Genève, 28-30 mai 2018) d'allouer jusqu'à 35 000 dollars É.-U. au soutien à la participation aux sessions des pays répondant aux conditions requises (20 000 à 25 000 dollars É.-U.) et des organisations non gouvernementales (10 000 dollars É.-U.) ; et de couvrir ces dépenses en utilisant la réserve opérationnelle du fonds d'affectation spéciale de

⁷ Ibid., par. 9.

⁸ Voir ECE/MP.EIA/23/Add.1-ECE/MP.EIA/SEA/7/Add.1, décision VII/3-III/3, annexe I.

⁹ Le budget présenté dans le tableau de l'annexe à la décision VII/4-III/4 attribue les ordres de priorité 1, 2 et 4 aux rubriques relatives au financement, mais ne contient pas de rubriques relevant de la priorité 3. Cette erreur est due à la suppression par les Réunions des Parties lors des sessions des deux rubriques de priorité 3 (Document d'orientation concernant l'évaluation stratégique environnementale et les changements climatiques et l'évaluation stratégique environnementale et l'urbanisme) et au fait que l'on a oublié de renuméroter les priorités dans la décision, telle qu'elle a été adoptée.

¹⁰ Décision VII/3-III/3, annexe II.

la Convention constituée par les économies réalisées lors des périodes intersessions précédentes.

10. Au cours de la période considérée, outre leurs contributions annuelles, plusieurs Parties ont versé des contributions extraordinaires, qu'elles ont préaffectées, en partie ou en totalité, comme suit :

a) Au titre de sa troisième subvention aux cinq accords multilatéraux de la CEE pour la promotion de la protection de l'environnement et la coopération dans la région, qui couvre la période 2018-2020, la Norvège a contribué à la Convention d'Espoo et à son Protocole en allouant des fonds destinés à couvrir les coûts de priorité 1 d'un expert externe (poste extrabudgétaire d'administrateur du secrétariat) (2 mois/an) et les coûts de priorité 2 d'un agent administratif à mi-temps (12 mois/an) (À la mi-septembre 2020, 244 370 dollars É.-U. avaient été reçus) ;

b) La Suisse a mis à disposition des fonds pour la fourniture d'une assistance législative aux pays d'Asie centrale en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et le renforcement de leurs capacités dans ce domaine (88 000 francs suisses, soit environ 90 700 dollars É.-U.), notamment pour l'élaboration de recommandations visant à aligner la législation nationale du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan sur la Convention, à l'issue d'examens de ces législations ;

c) La Tchéquie a mis à disposition des fonds pour le renforcement des capacités de la Géorgie en matière d'évaluation stratégique environnementale et d'évaluation de l'impact sur l'environnement (pour un montant total de 22 230 dollars É.-U.) ;

11. Une activité qui n'avait pas été achevée au cours de la période intersessions précédente a été reportée, avec les fonds prévus au budget : la révision/mise à jour des directives sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière à l'intention de l'Asie centrale (26 739 dollars É.-U. reçus de la Suisse).

12. À la mi-septembre, les recettes du fonds d'affectation spéciale, y compris les contributions supplémentaires reçues pour couvrir les coûts non prévus au budget de la prolongation de la période intersessions de juillet à décembre 2020, ainsi que les fonds correspondant aux activités reportées, s'élevaient à 1 130 040 dollars É.-U. Les contributions annoncées non encore versées pour la période intersessions s'élevaient à 29 480 dollars É.-U.

13. En outre, au cours de la période considérée, des financements de projets d'un montant important, levés par le secrétariat, ont permis d'assurer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités prévues par le plan de travail ou liées à celui-ci. Ces financements ont été gérés séparément des contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale et des informations détaillées sur leur utilisation ont été communiquées séparément aux donateurs. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans le présent rapport. Parmi les financements de projet disponibles, on peut citer :

a) Le financement de l'Union européenne au titre du programme pour une économie plus verte dans les pays du Partenariat oriental (EaP GREEN), pour un montant total de 163 000 euros ou 195 913 dollars É.-U.¹¹ ;

b) Le financement de l'Union européenne pour la fourniture au Kazakhstan d'une assistance technique en matière d'évaluation stratégique environnementale pour la période 2016-2018 (« Soutenir la transition du Kazakhstan vers un modèle d'économie verte »), pour un montant total de 164 000 dollars É.-U. ;

c) Le financement de l'Union européenne au titre du programme EU4 Environnement¹², pour un montant total de 1 451 153 dollars É.-U. (la première tranche reçue

¹¹ Le programme EaP Green a été exécuté entre janvier 2013 et fin avril 2018. Le financement total des activités mises en œuvre par la CEE pendant cette période s'est élevé à 2 108 544 euros, soit quelque 2 608 378 dollars É.-U.

¹² Le grand programme régional « EU4Environnement » financé par l'Union européenne est mis en œuvre en 2019-2022 par la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour le développement

en avril 2019 s'élevait à 569 720 dollars É.-U. et la deuxième reçue à partir de juillet 2020 à 881 433 dollars É.-U.)¹³ ;

d) Le financement de l'Allemagne de 164 375 euros, soit quelque 189 250 dollars É.-U., pour la révision de la législation nationale de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan au regard du Protocole et pour la rédaction de textes législatifs primaires et secondaires sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale ;

e) Le projet de la CEE et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe « Renforcement des capacités nationales et régionales et de la coopération en matière d'évaluation stratégique environnementale en Asie centrale, notamment en réponse aux changements climatiques » a été mis sur pied pour renforcer les capacités des cinq Républiques d'Asie centrale dans le domaine de l'évaluation stratégique environnementale et pour améliorer la coopération régionale face aux enjeux environnementaux transfrontaliers grâce à un financement provenant principalement de l'Allemagne et avec un cofinancement de l'OSCE et de la CEE (au total 214 888 euros, soit environ 258 000 dollars É.-U.). La mise en œuvre de ce projet se poursuivra en 2021.

Tableau 1
Recettes et dépenses pour la période 2017-2020
(En dollars des États-Unis)

	Montant par priorité				Total
	1	2	3	Montant préaffecté	
a) Contributions versées au fonds d'affectation spéciale, les contributions non préaffectées étant d'abord allouées aux activités de priorité 1 (voir tableaux A.1 et A.2)	835 617	168 769	–	98 916	1 103 302
b) Ressources disponibles au titre des activités reportées (voir par. 8)	–	–	–	26 739	26 739
c) Total des recettes du fonds d'affectation spéciale au cours de la période (a) + b))	835 617	168 769	–	125 655	1 130 041
d) Utilisation des ressources du fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Espoo pour les activités du plan de travail de priorité 1, 2 et 3 inscrites au budget (tableau A.3) et les activités non inscrites au budget/financées par des contributions préaffectées (voir tableau A.4 + activités reportées du tableau A.3)	607 617	237 183	665	134 055	979 520
e) 13 % pour les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU	78 990	30 834	86	17 427	127 338
f) Solde du fonds fiduciaire : recettes moins dépenses au cours de la période (c) – d) – e))	149 040	-99 248	-751	-25 827	23 183
g) Contributions en nature – évaluées en fonction du coût de l'activité inscrite au budget (voir tableau A.7)	–	–	–	–	–

14. Le secrétariat a utilisé les ressources du fonds d'affectation spéciale conformément au budget (voir tableau A.3, avec plus de précisions dans les tableaux A.5 et A.6).

industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, avec un financement total de l'Union européenne de 19,5 millions de dollars É.-U. Il s'appuie sur les programmes précédents de l'Union européenne, tels que EaP GREEN.

¹³ Le budget total de la composante mise en œuvre par la CEE pour la période de quatre ans est de 2 579 670 dollars É.-U.

15. Au cours de la période considérée, ces ressources ont été utilisées pour les deux activités de priorité 1, à savoir :

a) Un expert externe (poste extrabudgétaire de fonctionnaire) pour assurer des services de secrétariat ;

b) Examens du respect des dispositions de la Convention et du Protocole.

16. Elles ont également été consacrées aux activités de priorité 2 suivantes :

a) Neuf sessions du Comité d'application ;

b) Quatre réunions hors-programme du Bureau ;

c) Trois réunions du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale ;

d) Voyages du secrétariat en lien avec le plan de travail ;

e) 50 % des coûts d'un assistant de projet pour épauler le secrétariat (fonds préaffectés de la Norvège).

17. Le secrétariat a également mené à bien l'activité/les activités suivante(s) en utilisant les fonds de la Suisse reportés de la période précédente et préaffectés pour :

a) Le cofinancement d'un atelier sous-régional pour débattre de la mise à jour des directives concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière à l'intention des pays d'Asie centrale (Kiev, 2 et 3 novembre 2017) ;

b) La finalisation des *Revised Guidelines on environmental Impact Assessment in a transboundary Context for Central Asian Countries* (Directives révisées concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière à l'intention des pays d'Asie centrale)¹⁴.

18. En outre, le secrétariat a puisé dans les fonds d'affectation spéciale pour mettre en œuvre des activités du plan de travail comme suite au versement par la Suisse de contributions destinées à cofinancer les examens au regard de la Convention de la législation du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement ainsi que la fourniture d'une assistance législative à ces pays (rédaction des avant-projets de textes de droit primaire et de droit dérivé sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement, impliquant l'organisation de plusieurs ateliers nationaux pour soutenir l'exercice de rédaction juridique ainsi que d'un séminaire sous-régional visant à promouvoir l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière comme outil d'« écologisation » de l'économie et de promotion de l'investissement durable dans les pays d'Asie centrale (Tachkent, 4 juin 2018))¹⁵ (pour plus de précisions, voir tableau A.4).

19. Le secrétariat a également puisé dans les fonds d'affectation spéciale comme suite au versement par la Tchéquie d'une contribution destinée à financer l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités à Tbilissi en mai et septembre 2019 afin de promouvoir le recours efficace à l'évaluation stratégique environnementale dans la planification urbaine, en apportant une attention particulière aux phases de vérification préliminaire et de délimitation du champ d'application, à l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement et aux mesures correspondantes de contrôle de la qualité ainsi qu'aux recommandations finales.

20. Comme convenu par le Groupe de travail, le secrétariat a couvert les frais de voyage initialement non inscrits au budget des participants répondant aux conditions requises pour participer aux sessions intermédiaires des Réunions des Parties en utilisant la réserve opérationnelle du fonds d'affectation spéciale constituée des économies accumulées au cours des périodes intersessions précédentes.

¹⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.E.27.

¹⁵ Le séminaire s'est déroulé en marge du Forum sur l'environnement en Asie centrale (Tachkent, 5-8 juin 2018).

21. À la mi-septembre, les dépenses de la période considérée s'élevaient à 979 520 dollars É.-U., auxquels s'ajoutaient 13 % de dépenses d'appui aux programmes de l'ONU, soit 127 338 dollars É.-U., ce qui laissait un solde de 23 183 dollars É.-U. dans le fonds d'affectation spéciale.

22. Les Parties et les organisations partenaires ont également entrepris les activités suivantes ou les ont financées en fournissant des contributions en nature (tableau A.7) :

a) Réunions de coopération au niveau sous-régional : une session consacrée à la mise en œuvre de la Convention, du Protocole et de l'Accord de Bucarest dans la sous-région de l'Europe du Sud-Est, coorganisée par la Roumanie et le secrétariat lors d'une conférence régionale sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement accueillie par la Croatie (Vodice, 14 et 15 septembre 2017) ;

b) Élaboration d'un projet de document d'orientation sur l'application de la Convention à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires par un groupe de travail spécial coprésidé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et comprenant des experts désignés des pays suivants : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Ukraine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne (représentée par les directions générales de l'énergie et de l'environnement de la Commission européenne). Les travaux ont été appuyés par le secrétariat. Le groupe de travail spécial a tenu huit réunions (Luxembourg, 27 et 28 novembre 2017, Bruxelles, 20 et 21 février et Berlin, 20 et 21 juin 2018 ; Londres, 2 et 3 octobre 2018 ; Genève, 25 et 26 mars 2019 ; Lisbonne, 3 et 4 juin 2019 ; Rotterdam, 8 et 9 octobre 2020 ; et Vienne, 3 et 4 décembre 2019). En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, trois autres réunions ont été annulées et les travaux se sont poursuivis par procédure écrite, discussions individuelles avec les experts et réunions en ligne (sept réunions ont eu lieu en mai et juin et sept autres en septembre et octobre 2020). En outre, les coprésidents ont tenu des réunions de consultation régulières avec les ONG à Bruxelles, à Bonn et en ligne. L'Allemagne a également traduit en russe le projet de document d'orientation qui sera soumis à l'examen du Groupe de travail en août 2020 ;

c) Ateliers des parties prenantes sur l'application de la Convention à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires, dont un coorganisé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec le soutien du secrétariat (Genève, 28 mai 2018) lors de la septième réunion du Groupe de travail, avec interprétation supplémentaire en russe financée par les Pays-Bas ; et l'autre accueilli par l'Autriche, à Vienne, le 2 décembre 2019 ;

d) Atelier sur les incidences environnementales et sanitaires de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires, organisé par l'International Association of Impact Assessment à Lisbonne, le 5 juin 2019, avec le soutien du secrétariat ;

e) Élaboration d'un document d'orientation sur l'évaluation des incidences sanitaires dans le cadre de l'évaluation stratégique environnementale, menée par des consultants financés par la Banque européenne d'investissement, en collaboration avec la CEE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sur la base d'un mandat arrêté par le Groupe de travail en mai 2018, avec les apports d'une équipe spéciale composée de représentants de l'Autriche, de la Finlande, de l'Irlande et de la Slovénie et en consultation avec le Bureau et le Groupe de travail en 2019 ;

f) Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour la Convention et le Protocole à l'issue de trois réunions informelles des Parties et avec le soutien du secrétariat : les deux premières réunions informelles ont été coprésidées par l'Autriche et les Pays-Bas (Londres, 1^{er} octobre 2018 et Rotterdam, 7 octobre 2019) ; et la dernière par les Pays-Bas et la Pologne (Varsovie, 23 et 24 janvier 2020) ;

g) Traduction informelle des FasTips par WWF Russie ;

h) Traduction informelle par le Canada de l'original français vers l'anglais des réponses des Parties au questionnaire sur l'application de la Convention et du Protocole au cours de la période 2016-2018.

23. On trouvera des informations sur les résultats des activités mises en œuvre par le secrétariat et les organisations partenaires grâce aux financements de projets dans le rapport de synthèse sur les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités réalisées au cours de la période allant de juin 2017 à septembre 2020 (ECE/MP.EIA/2020/6-ECE/MP.EIA/SEA/2020/6). Le paragraphe 13 ci-dessus indique les montants totaux des financements de projets mis à disposition par l'Union européenne à l'intention particulière des pays d'Europe de l'Est et du Caucase et du Kazakhstan ; et par l'Allemagne sous la forme d'un cofinancement avec la CEE et l'OSCE à l'intention particulière de l'Asie centrale. Des précisions sur l'utilisation des financements de projets sont communiquées séparément aux donateurs et ne sont pas reproduites dans le présent rapport financier.

IV. Dépassements de budget et montants économisés

24. Au cours de la période considérée, les montants économisés et leur utilisation ont été les suivants :

a) Un montant de 35 107 dollars É.-U. économisés au titre des réunions du Comité d'application et du Bureau, étant donné que seuls deux membres du Bureau et deux membres du Comité répondaient aux conditions requises pour bénéficier d'un soutien financier pour participer aux réunions de ces deux organes. En février 2018, le Bureau a décidé que les économies attendues des réunions du Comité pourraient être utilisées selon les besoins pour convoquer des réunions plus longues et plus fréquentes du Comité afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail ;

b) Les financements de projets alloués par l'Union européenne au titre du programme EaP GREEN, qui ont couvert 50 % des dépenses de personnel afférentes à un poste d'assistant de projet de juillet 2017 à avril 2018, ont permis au secrétariat de mettre de côté le montant correspondant affecté par la Norvège à cette fin (environ 43 340 dollars É.-U.) et de l'utiliser pour rémunérer les fonctionnaires ou les consultants nécessaires pour soutenir le secrétariat pendant la période considérée. Avec le départ, fin juillet 2018, d'un agent administratif financé à hauteur de 50 %, les fonds inemployés ont été utilisés pour rémunérer des services d'appui (principalement de caractère administratif) au secrétariat à temps plein sous le statut de consultant ;

c) Les financements de projets de l'Union européenne pour le Kazakhstan (2015-2018) ont couvert les dépenses de personnel engagées pour l'expert externe pour une durée totale de cinq mois, ce qui a représenté une économie de quelque 75 000 dollars É.-U. Ces fonds ont été mis en réserve pour recruter du personnel pour exécuter des tâches obligatoires pour lesquelles le secrétariat ne dispose pas de ressources ;

d) En 2020, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a limité les déplacements des représentants des pays et des organisations non gouvernementales répondant aux conditions requises pour bénéficier d'un soutien financier en vue de leur participation à la neuvième réunion du Groupe de travail (Genève, 24-26 août 2020) et la participation en ligne a été rendue possible. Des économies de quelque 28 000 dollars É.-U. ont été réalisées. Pour les mêmes raisons, certaines économies peuvent être réalisées pour les sessions des Réunions des Parties ;

e) En 2017-2020, un budget maximum de 19 500 dollars É.-U. a été prévu pour le soutien financier aux participants de pays extérieurs à la région de la CEE, sous réserve d'une autorisation au cas par cas du Bureau. À des fins de réduction des coûts, seuls 2 850 dollars É.-U. ont été dépensés ;

f) Le projet de stratégie à long terme et le plan d'action ont été élaborés sans l'aide de consultants, ce qui a permis d'économiser 15 000 dollars É.-U. inscrits au budget à cet effet.

25. Le tableau 2 présente les besoins de financement pour la période comprise entre les septième et huitième sessions de la Réunion des Parties à la Convention (et les troisième et quatrième sessions de la Réunion des Parties au Protocole), en indiquant la part du budget qui a été exécuté au moyen des dépenses et des contributions en nature et en tenant compte des montants économisés et des dépassements. Le tableau 2 ci-dessous se réfère aux activités de priorité 1, 2 et 3, car seules ces activités ont bénéficié d'une allocation budgétaire.

Tableau 2
Besoins de financement
(En dollars des États-Unis)

	Montant par priorité				Total
	1	2	3	Montant préaffecté	
a) Budget pour la période comprise entre la septième et la huitième session de la Réunion des Parties (décision VII/4-III/4, annexe), plus les activités reportées (voir tableau A.3)	625 000	533 000	25 000	26 739	1 209 739
b) Activités du plan de travail prévues au budget et financées au titre du fonds d'affectation spéciale (voir tableau 1, ligne d))	607 617	237 183	–	–	884 800
c) Activités reportées financées au titre du fonds d'affectation spéciale (voir tableau A.3, point 11)	–	–	–	26 454	26 454
d) Contributions en nature (voir tableau 1, ligne g))	–	–	–	–	–
e) Économies par rapport au budget pour les activités prévues au plan de travail (voir tableau A.3), y compris l'annulation d'activités en raison du manque de fonds	81 028	35 107	–	285	116 420
f) Dépassements par rapport au budget pour les activités prévues au plan de travail (voir tableau A.3)	-41 781	-11 030	–	–	-52 811
g) Besoins de financement (a) – b) – c) – d) – e) + f))	-105 425	249 680	25 000	–	169 255
h) Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	-13 705	32 458	3 250	–	22 003
Total des besoins non couverts (g) + h))	-119 131	282 138	28 250	–	191 258

V. Besoins de financement non couverts et réserve opérationnelle

26. Le tableau 2 présente également les besoins de financement non couverts à la mi-septembre, sur la base du budget convenu aux termes de la décision VII/4-III/4, soit un total de 191 258 dollars É.-U. Ces besoins peuvent être comparés aux fonds disponibles pour ces activités, qui s'élèvent à 23 183 dollars É.-U., et aux contributions annoncées non versées de 29 481 dollars É.-U. Comme pour la période intersessions précédente, les chiffres montrent à nouveau un écart important entre les besoins de financement convenus et les contributions versées par les Parties pour les financer.

27. Une réserve opérationnelle d'environ 530 000 dollars É.-U. a été constituée en reportant les fonds non dépensés des périodes comprises entre la troisième et la quatrième, la quatrième et la cinquième, la cinquième et la sixième et la sixième et la septième sessions de la Réunion des Parties à la Convention, comme décidé par cette Réunion à ces différentes sessions. La réserve opérationnelle a permis de disposer des financements pour imprévus nécessaires pour assurer la continuité des opérations dans le cadre de la Convention et permettre notamment le renouvellement annuel des contrats du personnel

rémunéré sur le fonds d'affectation spéciale, malgré le retard dans la réception des contributions à ce fonds.

28. Suivant la recommandation faite par le Bureau en mai 2018, le Groupe de travail a donné pour instruction au secrétariat d'utiliser la réserve opérationnelle pour couvrir les coûts des sessions intermédiaires des Réunions des Parties en février 2019. Sur le maximum de 35 000 dollars É.-U. que le secrétariat pouvait utiliser à cette fin, seuls 22 955 dollars É.-U. ont été dépensés, y compris en raison de l'annulation de dernière minute de quatre participants (représentant une économie de 12 045 dollars É.-U.). Il reste donc une réserve opérationnelle de quelque 508 000 dollars É.-U.

29. Comme demandé par le Bureau lors de sa réunion de 2018, le présent paragraphe donne des précisions sur le niveau minimum de la réserve opérationnelle nécessaire au secrétariat pour assurer son fonctionnement de base et le soutien à la mise en œuvre du plan de travail. Dans le cadre de sa gestion des ressources extrabudgétaires, en octobre/novembre de chaque année civile, le secrétariat doit établir une projection de l'utilisation attendue des dépenses à financer sur le fonds d'affectation spéciale au cours de l'année à venir, en couvrant tous les postes de dépenses et activités prévus dans le budget approuvé par les Réunions des Parties. Les dépenses effectives ne sont possibles que si des fonds suffisants (y compris pour couvrir les frais généraux et la réserve de trésorerie opérationnelle) sont disponibles et alloués aux lignes de dépense appropriées (le secrétariat doit émettre un avis d'allocation de crédit correspondant aux plans de dépenses pour autoriser l'utilisation des fonds). L'administration de l'ONU prélève 13 % sur toutes les contributions volontaires pour couvrir les frais généraux (dépenses d'appui aux programmes). En outre, comme pour tous les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, une réserve de trésorerie opérationnelle de 15 % des dépenses prévues doit être maintenue pendant l'exécution des activités financées par le fonds d'affectation spéciale au cours d'une année donnée afin de couvrir les éventuels déficits. La réserve de 15 % est libérée sur demande officielle à la fin de l'année ou au début de l'année suivante. Compte tenu de ce qui précède, la réserve opérationnelle minimale pour un an peut être calculée comme suit :

a) Pour assurer le renouvellement annuel des contrats du personnel extrabudgétaire du secrétariat (un administrateur à temps plein et un agent administratif financé à 50 %), la trésorerie minimale nette à mettre à disposition représente environ 260 000 dollars É.-U., auxquels il faut ajouter les 13 % de dépenses d'appui aux programmes (soit quelque 33 800 dollars É.-U.) et la réserve opérationnelle requise de 15 % (soit quelque 39 000 dollars É.-U.). Au total, cela représente une réserve minimale de quelque 332 800 dollars É.-U. ;

b) Pour que des fonds puissent être consacrés également au soutien financier à la participation aux réunions pour une année donnée (par exemple pour deux réunions du Groupe de travail, ou bien pour une session des Réunions des Parties, et pour trois réunions du Comité d'application et une réunion du Bureau), le total de la trésorerie disponible nécessaire est de 465 900 dollars É.-U. au minimum (c'est-à-dire 260 000 dollars É.-U. pour le personnel + 104 000 dollars É.-U. pour le soutien aux voyages pour les réunions + 13 % + 15 %).

c) Pour pouvoir financer toutes les dépenses annuelles prévues au budget arrêté par les Réunions des Parties pour la période 2017-2020 (1 180 000 dollars É.-U. par période de trois ans ou 390 000 dollars É.-U. par an), le secrétariat devrait pouvoir disposer chaque année de 504 320 dollars É.-U. au moins (soit le montant annuel convenu au budget de 394 000 dollars É.-U. + 13 % + 15 %).

Annexe

Rapport financier détaillé

Tableau A.1

Recettes du fonds d'affectation spéciale de la Convention

(En dollars des États-Unis)

<i>Parties^a</i>	<i>Description de la contribution annoncée dans l'annexe du document ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7, et contributions supplémentaires</i>	<i>Contribution annoncée</i>	<i>Montant reçu</i>
Albanie	2 000 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020 devant être versés d'ici à juillet 2017	2 000	2 000
Allemagne	45 000 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 15 000 \$E.U. en 2017, 2018 et 2019, sous réserve de l'adoption du budget et de l'augmentation des fonds préaffectés. Contribution supplémentaire non annoncée de 15 000 \$E.U. pour 2020	45 000	60 000
Arménie	Contribution non annoncée de 1 000 \$E.U. en 2019	0	1 000
Autriche	18 000 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 6 000 \$E.U. en 2017, 2018 et 2019. Contribution supplémentaire non annoncée de 10 000 \$E.U. en 2019	18 000	28 000
Azerbaïdjan	(Aucune)	0	0
Bélarus	(Aucune)	0	0
Belgique	(Aucune)	0	0
Bosnie-Herzégovine	(Aucune)	0	0
Bulgarie	5 000 \$E.U. à la Convention et 3 000 \$E.U. au Protocole pour la période intersessions 2017-2020 devant être versés en 2017	8 000	8 000
Canada	Contribution non annoncée de 5 000 \$Can pour l'année 2020	0	3 660
Chypre	Contribution non annoncée de 1 000 \$E.U. en 2017, 1 000 \$E.U. en 2018 et 1 000 \$E.U. en 2019	0	3 000
Croatie	9 000 \$E.U. pour la prochaine période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 3 000 \$E.U. chacune en 2017, 2018 et 2019	9 000	9 000
Danemark	20 000 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020 devant être versés d'ici à la fin de 2017	20 000	19 970
Espagne	(Aucune)	0	0
Estonie	3 000 € pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 1 000 € en 2017, 2018 et 2019. Contribution supplémentaire de 2 000 € pour l'année 2019	3 366	4 528
Finlande	20 000 \$E.U. pour la prochaine période intersessions 2017-2020, devant être versés en 3 tranches de 5 000 \$E.U. en 2018, 5 000 \$E.U. en 2019 et 10 000 \$E.U. en 2020, dont 5 000 \$E.U. pour l'organisation des sessions de 2020 des Réunions des Parties	20 000	10 000

<i>Parties^a</i>	<i>Description de la contribution annoncée dans l'annexe du document ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7, et contributions supplémentaires</i>	<i>Contribution annoncée</i>	<i>Montant reçu</i>
France	60 000 € pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 20 000 € en 2017, 2018 et 2019. Contribution supplémentaire de 20 000 € (21 715 \$E.U.) pour 2020	67 325	89 550
Grèce	Contribution non annoncée de 1 000 \$E.U. pour 2017 et de 1 000 \$E.U. pour 2018	0	2 000
Hongrie	Contribution non annoncée de 4 000 \$E.U. en 2017, 2018 et 2020	0	11 976
Irlande	Contribution non annoncée de 9 750 \$E.U. pour 2020	0	9 750
Italie	30 000 € pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en 4 tranches : 5 000 € pour juin-décembre 2017 (déjà versés) ; 10 000 € en 2018 et en 2019 ; 5 000 € en janvier-juin 2020	33 662	28 948
Kazakhstan	(Aucune)	0	0
Kirghizistan	(Aucune)	0	0
Lettonie	Contribution non annoncée en 2018 de 1 000 € et en 2019 de 1 000 €	0	2 313
Liechtenstein	(Aucune)	0	0
Lituanie	6 000 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020 devant être versés d'ici à la fin de 2017	6 000	6 000
Luxembourg	Contribution non annoncée de 9 000 € pour 2019	0	11 161
Macédoine du Nord	(Aucune)	0	0
Malte	(Aucune)	0	0
Monténégro	Contribution non annoncée de 6 000 € en 2018 et de 9 000 € en 2019	0	16 863
Norvège	360 000 NKr pour la période intersessions 2017-2020, devant être versées en trois tranches de 120 000 NKr en 2018, 2019 et 2020. En outre, une contribution non annoncée d'environ 247 500 \$E.U. au total pour 2017-2020 (2 mois/an pour l'expert extérieur (priorité 1) ; et 6 mois/an pour l'appui administratif au secrétariat (priorité 2)), en 3 allocations annuelles	42 412	272 219
Pays-Bas	60 000 € pour la période intersessions 2017-2020 (déjà versés)	67 325	63 694
Pologne	15 000 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 5 000 \$E.U. en 2018, 2019 et 2020	15 000	10 000
Portugal	(Aucune)	0	0
République de Moldova	Contribution non annoncée de 1 000 \$E.U. en 2018	0	1 000
Roumanie	15 000 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 5 000 \$E.U. en 2018, 2019 et 2020. Contribution supplémentaire de 1 000 \$E.U. pour 2020	15 000	16 000

<i>Parties^a</i>	<i>Description de la contribution annoncée dans l'annexe du document ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7, et contributions supplémentaires</i>	<i>Contribution annoncée</i>	<i>Montant reçu</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	(Aucune)	0	0
Serbie	4 800 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 1 600 \$E.U. en 2017, 2018 et 2019	4 800	4 800
Slovaquie	2 000 \$E.U pour la période intersessions 2017-2020 devant être versés en 2017. Contribution supplémentaire non annoncée de 5 000 € en 2020	2 000	7 680
Slovénie	9 000 \$E.U pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 3 000 \$E.U en 2018, 2019 et 2020. Contribution supplémentaire non annoncée de 3 000 \$E.U. pour 2020	9,000	9,000
Suède	Contribution non annoncée de 8 300 \$E.U. en 2018, 2019 et 2020	0	24 850
Suisse	Sous réserve de l'approbation du budget annuel par le Parlement, 42 000 FS par an pour la période intersessions 2017-2020, qui seront versés en 2017, 2018 et 2019, y compris une contribution annuelle de 20 000 FS et une contribution supplémentaire de 22 000 FS dédiée aux activités de renforcement des capacités en Asie centrale qui doivent être précisées ultérieurement	130 260	149 995
Tchéquie	15 000 \$E.U. pour la prochaine période intersessions 2017-2020, devant être versés en 3 tranches de 5 000 \$E.U. en 2017, 2018 et 2019 et une contribution supplémentaire non annoncée de 500 000 CZK (22 000 \$E.U.) pour le renforcement des capacités en matière d'évaluation stratégique environnementale et d'évaluation de l'impact sur l'environnement en Géorgie en 2017-2020	15 000	37 232
Ukraine	6 000 \$E.U. pour la période intersessions 2017-2020	6 000	6 000
Union européenne	Sous réserve de l'adoption du budget, 150 000 € pour la période intersessions 2017-2020, devant être versés en trois tranches de 50 000 € en 2018, 2019 et 2020	168 312	173 113
Total		707 463	1 103 302

^a Toutes les Parties à la Convention sont mentionnées dans le tableau, qu'elles contribuent ou non au fonds d'affectation spéciale.

Tableau A.2

Recettes du fonds d'affectation spéciale de la Convention, par date

(En dollars des États-Unis)

<i>Date</i>	<i>État partie</i>	<i>Montant reçu dans la devise d'origine</i>	<i>(En dollars É.-U.)</i>
2016			
6 mars	Pays-Bas	60 000 EUR	63 694
2017			
6 mars	Italie	5 000 EUR	5 302
9 mai	Croatie	3 000 \$E.U.	3 000
20 juin	Allemagne	15 000 \$E.U.	15 000
11 juillet	France	20 000 EUR	22 753
19 septembre	Albanie	2 000 \$E.U.	2 000
25 septembre	Suisse	42 000 FS	44 397
9 octobre	Tchéquie	500 000 CZK	22 232
14 novembre	Tchéquie	5 000 \$E.U.	5 000
21 novembre	Bulgarie	8 000 \$E.U.	8 000
27 novembre	Lituanie	6 000 \$E.U.	6 000
1 ^{er} décembre	Autriche	6 000 \$E.U.	6 000
12 décembre	Ukraine	6 000 \$E.U.	6 000
15 décembre	Grèce	1 000 \$E.U.	1 000
18 décembre	Chypre	1 000 \$E.U.	1 000
20 décembre	Estonie	1 000 €	1 185
27 décembre	Norvège	706 364 Nkr	84 934
2018			
5 janvier	Danemark	19 970 \$E.U.	19 970
1 ^{er} mars	Union européenne	50 000 €	61 350
2 mars	Pologne	5 000 \$E.U.	5 000
26 mars	Suède	8 270 \$E.U.	8 270
27 mars	Italie	10 000 €	12 270
20 avril	Hongrie	3 975,5 \$E.U.	3 976
15 mai	Chypre	1 000 \$E.U.	1 000
1 ^{er} juin	Norvège	118 837 Nkr	14 899
19 juin	Finlande	5 000 \$E.U.	5 000
6 juillet	Slovaquie	2 000 \$E.U.	2 000
16 juillet	Serbie	3 200 \$E.U.	3 200
24 juillet	Autriche	6 000 \$E.U.	6 000
6 août	Roumanie	5 000 \$E.U.	5 000
3 août	Slovénie	3 000 \$E.U.	3 000
20 août	France	20 000 €	22 860
27 août	Croatie	3 000 \$E.U.	3 000
13 septembre	Lettonie	1 000 €	1 165
27 septembre	Estonie	500 €	583
29 novembre	Monténégro	6 000 €	6 818
10 décembre	Allemagne	30 000 \$E.U.	30 000
13 décembre	Tchéquie	5 000 \$E.U.	5 000
14 décembre	Suisse	42 000 FS	42 170

<i>Date</i>	<i>État partie</i>	<i>Montant reçu dans la devise d'origine</i>	<i>(En dollars É.-U.)</i>
17 décembre	Norvège	81 440 \$E.U.	81 440
19 décembre	Grèce	1 000 \$E.U.	1 000
21 décembre	République de Moldova	1 000 \$E.U.	1 000
2019			
17 janvier	Lettonie	1 000 €	1 148
1 ^{er} mars	Autriche	10 000 \$E.U.	10 000
14 mars	Italie	10 000 €	11 376
25 mars	Roumanie	5 000 \$E.U.	5 000
2 avril	Pologne	5 000 \$E.U.	5 000
4 avril	Estonie	500 €	560
7 mai	Suède	8 300 \$E.U.	8 300
11 juin	Hongrie	4 000 \$E.U.	4 000
21 juin	Suisse	64 000 FS	63 428
1 ^{er} juillet	Union européenne	50 000 €	56 818
30 septembre	Chypre	1 000 \$E.U.	1 000
10 octobre	Finlande	5 000 \$E.U.	5 000
5 novembre	Norvège	12 945 \$E.U.	12 945
6 novembre	Croatie	3 000 \$E.U.	3 000
13 novembre	Autriche	6 000 \$E.U.	6 000
27 novembre	Slovénie	3 000 \$E.U.	3 000
1 ^{er} décembre	Arménie	1 000 \$E.U.	1 000
1 ^{er} décembre	France	20 000 €	22 222
5 décembre	Serbie	1 600 \$E.U.	1 600
10 décembre	Allemagne	15 000 \$E.U.	15 000
11 décembre	Tchéquie	5 000 \$E.U.	5 000
16 décembre	Norvège	78 000 \$E.U.	78 001
30 décembre	Estonie	2 000 €	2 200
31 décembre	Monténégro	9 000 €	10 045
2020			
14 janvier	Luxembourg	10 000 €	11 161
19 février	Roumanie	6 000 \$E.U.	6 000
24 février	Hongrie	4 000 \$E.U.	4 000
3 mars	Union européenne	50 000 €	54 945
11 mars	Slovénie	3 000 \$E.U.	3 000
5 avril	France	20 000 €	21 715
15 avril	Irlande	9 750 \$E.U.	9 750
7 mai	France	20 000 €	21 715
10 juin	Canada	5 000 \$Can	3 660
17 juillet	Slovaquie	5 000 €	5 680
3 septembre	Suède	8 300 \$E.U.	8 280
Total			1 103 300

Tableau A.3

Dépenses correspondant à des activités inscrites au budget financées par le fonds d'affectation spéciale de la Convention

(En dollars des États-Unis)

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Sous-activité</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Dépense^a</i>
1	Huitième session de la Réunion des Parties à la Convention et quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole (2020)	2		Participation de pays en transition Participation d'organisations non gouvernementales Orateurs invités Participation de pays non membres de la CEE	
a) Total pour l'activité					
2.1	Réunions du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale Genève	2	Septième réunion, 28-30 mai 2018	Participation de pays en transition Participation d'organisations non gouvernementales Participation de pays non membres de la CEE	18 388 9 492 –
2.2			Huitième réunion, 26-28 décembre 2019	Participation de pays en transition Participation d'organisations non gouvernementales Participation de pays non membres de la CEE	18 101 6 182 2 854
2.3			Neuvième réunion, 24-26 août 2020	Participation de pays en transition Participation d'organisations non gouvernementales Participation de pays non membres de la CEE	– 1 746 –
b) Total pour l'activité					56 763
3.1	Réunions du Bureau (hors programme)	2	Réunion, 7 et 8 février 2018	Participation de pays en transition (membres du Comité) ^a	3 235
3.2			Réunion, 22 et 23 octobre 2018		2 491
3.3			Réunion, 17 et 18 juin 2019		3 324
3.4			Réunion, 25 et 26 février 2020		2 645
c) Total pour l'activité					11 695
4.1	Réunions du Comité d'application	2	Trente-neuvième session, 5-7 septembre 2017	Participation de pays en transition (membres du Comité)	2 870
4.2			Quarantième session, 5-7 décembre 2017		1 539

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Sous-activité</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Dépense^a</i>
4.3			Quarante et unième session, 13-15 mars 2018		3 915
4.4			Quarante-deuxième session, 11-13 septembre 2018		3562
4.5			Quarante-troisième session, 4-6 décembre 2018		4 846
4.6			Quarante-quatrième session, 12-15 mars 2019		3 457
4.7			Quarante-cinquième session, 10-13 septembre 2019		3 986
4.8			Quarante-sixième session, 10-13 décembre 2019		5 811
4.9			Quarante-septième session, 16-19 mars 2020		1 211
5.0			Quarante-huitième session, 1 ^{er} -4 septembre 2020		–
d) Total pour l'activité					31 198
5.1	Expert extérieur chargé de fournir des services de secrétariat aux fins de l'application de la Convention et du Protocole	1	Année 2017 (juillet- décembre)	Expert extérieur (coûts salariaux standard des Nations Unies, y compris le traitement net, les prélèvements et les dépenses communes de personnel)	112 056
5.2			Année 2018 (janvier-juin)		97 917
			Année 2018 (juillet- décembre)		21 055
5.3			Année 2019 (janvier-juin)		108 924
			Année 2019 (juillet- décembre)		104 535
5.4			Année 2020 (janvier-juin)		116 266
			Année 2020 (juillet- septembre)		30 385
e) Total pour l'activité					587 617
6.1	Agent administratif chargé de fournir des services d'appui au secrétariat (à mi-temps)	2	Année 2017 (juillet- décembre)	Personnel administratif à 50 % (coûts salariaux standard : traitement net, les prélèvements et dépenses communes de personnel)	–
6.2			Année 2018 (janvier-juin)		8 718
			Année 2018 (juillet- décembre)		32 630
6.3			Année 2019 (janvier-juin)		33 400
			Année 2019 (juillet- décembre)		10 000
6.4			Année 2020 (janvier-juin)		22 500
			Année 2020 (juillet- septembre)		9 000
f) Total pour l'activité					116 248

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Sous-activité</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Dépense^a</i>
7	Traduction non officielle de documents informels pour les réunions énumérées ci-dessus	2			–
g) Total pour l'activité					
8.1	Appui supplémentaire aux fins de l'application de la Convention et du Protocole	2	Voyages du secrétariat en lien avec le plan de travail	Voyages et indemnités journalières de subsistance du secrétariat (voir détail au tableau A.6)	21 279
8.2			Supports promotionnels	(Aucun)	
h) Total pour l'activité					21 279
9	Présentation de rapports dans le cadre de la Convention et du Protocole	1	Coût des services de consultants (rédaction de rapports d'examen de l'application, traduction de rapports)	Consultants	20 000
i) Total pour l'activité					20 000
10.1	Promotion des contacts avec les pays	3	Voyages du secrétariat, des experts et de la présidence	Mission	665
10.2	n'appartenant pas à la région de la CEE (et				
10.3	notification des résultats				
10.4	au Groupe de travail)				
10.5					
j) Total pour l'activité					665
k) Total partiel (logistique)					844 800
l)	Avenir de la Convention et du Protocole	2	Stratégie à long terme et plan d'action, concernant notamment l'ouverture de la Convention et du Protocole et la contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (appui à l'élaboration)	Consultant	–
m) Total partiel (activités de fond)					–
n) Total pour toutes les activités inscrites au budget (comme dans la décision VII/4-III/4, annexe k) + m)					844 800
11	Activités reportées	3	Version révisée des directives concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière à l'intention des pays d'Asie centrale		26 454
o) Total pour les activités reportées					26 454
p) Total pour toutes les activités a) + o)					871 254

Tableau A.4

Dépenses au titre du fonds d'affectation spéciale de la Convention consacrées à des activités non inscrites au budget

(En dollars des États-Unis)

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Justification</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Dépense</i>
1	Atelier sous-régional pour promouvoir l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière dans les pays d'Asie centrale (Tachkent, 4 juin 2018)		Contribution préaffectée de la Suisse	Autorisation financière du PNUD : paiement pour le lieu de réunion, l'interprétation simultanée, la pause-café et le déjeuner	6 018
				Voyages et indemnités journalières de subsistance pour la participation de deux experts de haut niveau à l'atelier sous-régional sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière en tant qu'outil pour l'« écologisation » de l'économie et la promotion de l'investissement durable dans les pays d'Asie centrale (Tachkent, juin 2018)	332
Total					6 350
2	Examen de la législation du Kazakhstan intéressant l'évaluation de l'impact sur l'environnement		Contribution préaffectée de la Suisse	Subvention : paiement pour le lieu de réunion, l'interprétation simultanée, la pause-café et le déjeuner	4 920
				Contrat avec un consultant externe	480
				Contrat avec un consultant externe	1 800
Total					7 200
3	Examen de la législation de l'Ouzbékistan intéressant l'évaluation de l'impact sur l'environnement		Contribution préaffectée de la Suisse	Subvention : paiement pour le lieu de réunion, l'interprétation simultanée, la pause-café et le déjeuner	4 843
				Voyages et indemnités journalières de subsistance pour deux experts extérieurs chargés d'animer deux ateliers : sur l'évaluation stratégique environnementale en Ouzbékistan (27 août 2018) ; et sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement en Ouzbékistan (26 août 2018)	3 027 + 2 315
				Contrats couvrant les honoraires de deux consultants externes	3 950 + 2 350
				Total	

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Justification</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Dépense</i>
4	Examen de la législation du Tadjikistan intéressant l'évaluation de l'impact sur l'environnement		Contribution préaffectée de la Suisse	Subvention : paiement pour le lieu de réunion, l'interprétation simultanée, la pause- café et le déjeuner Contrats avec deux consultants externes	5 665 2 350 + 3 950
Total					11 965
5	Conseils en matière de législative au Tadjikistan et à l'Ouzbékistan : i) Rédaction de modifications aux textes de droit primaire et de textes de droit dérivé aux fins de l'application de la Convention et du Protocole		Contribution préaffectée de la Suisse	Autorisation financière du PNUD : paiement pour la restauration et le matériel d'impression Subvention : paiement pour l'expert national, le lieu de réunion, l'interprétation, la traduction des documents, la restauration et le matériel d'impression Deux contrats avec un consultant externe Frais de voyage d'un expert pour l'atelier (Tachkent, 19-20 août 2019)	729 7 220 12 850 562
Total					21 358
6	Sessions intermédiaires des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole		Comme convenu par le Groupe de travail en mai 2018, jusqu'à 35 000 \$ ont été versés au budget à partir de la réserve opérationnelle du fonds d'affectation spéciale ; pour les pays répondant aux conditions requises (20 000-25 000 \$) et les ONG (10 000 \$)	Participation de pays en transition et participation d'organisations non gouvernementales	15 888 (pays en transition) 7 066 (ONG)
Total					22 954
7	Session de formation sur la vérification préliminaire et la délimitation du champ de l'évaluation stratégique environnementale pour les plans d'aménagement municipaux (16 et 17 mai 2019, Tbilissi, Géorgie)		Contribution préaffectée de la Tchéquie	Services fournis par le PNUD Géorgie : services de traduction et d'interprétation, location de la salle de conférence, etc.) Contrats et déplacements de deux consultants externes	7 771 6 795
Total					14 566

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Justification</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Dépense</i>
8	Deuxième atelier de formation à l'évaluation stratégique environnementale (19 et 20 septembre 2019, Tbilissi, Géorgie)		Contribution préaffectée de la Tchéquie	Frais de voyage d'un consultant externe	1 123
				Contrats avec un consultant externe	5 600
Total					6 723
Total pour toutes les activités					107 603

Tableau A.5

Promotion des contacts avec les pays n'appartenant pas à la région de la CEE : frais de voyage et indemnités de subsistance

(En dollars des États-Unis)

<i>Numéro</i>	<i>Objet du voyage</i>	<i>Dépense</i>
	Atelier sur la coopération régionale pour le renforcement des consultations transfrontalières sur le développement des centrales nucléaires en Asie du Sud-Est (Singapour, 8 et 9 mai 2019) (Pour couvrir les faux frais du secrétariat au départ et à l'arrivée. Les vols et le logement ont été pris en charge par Singapour)	665
Total pour l'activité		665

Tableau A.6

Voyages du secrétariat en lien avec le plan de travail : frais de voyage et indemnités de subsistance

(En dollars des États-Unis)

<i>Numéro</i>	<i>Objet du voyage</i>	<i>Dépense</i>
8.1.1	Troisième Conférence régionale sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (13-16 septembre 2017), avec une session spéciale consacrée à la Convention d'Espoo, au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale et à l'Accord de Bucarest	1 635
8.1.2	Deuxième atelier sous-régional, Ukraine, novembre 2017	815
8.1.3	Groupe de travail spécial sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (première réunion) (27 et 28 novembre 2017), Luxembourg	1 314
8.1.4	Réunion de gestion du projet EaP GREEN et conférence finale (6 avril 2018), Bakou (Azerbaïdjan)	1 105
8.1.5	Groupe de travail spécial sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (deuxième réunion) (20 et 21 février 2018), Bruxelles	3 385
8.1.6	Atelier sous-régional « Faisabilité de l'application d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière comme outil pour l'« écologisation » de l'économie et la promotion de l'investissement durable dans les pays d'Asie centrale » (Tachkent, juin 2018)	1 807
8.1.7	Panel du Partenariat oriental de l'UE sur l'environnement et les changements climatiques : y compris le lancement d'EU4Environment, Kiev, juin 2018	1 393
8.1.8	Groupe de travail spécial sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (troisième réunion) (20 et 21 juin 2018), Berlin	854
8.1.9	Groupe de travail spécial sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (quatrième réunion) (2 et 3 octobre 2018), Londres	2 053

<i>Numéro</i>	<i>Objet du voyage</i>	<i>Dépense</i>
8.1.10	Groupe de travail spécial sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (sixième réunion) (3 et 4 juin 2019) et atelier international de l'AIEA sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (2 juin 2019), Lisbonne	1 740
8.1.11	Réunion de consultation sur la mise au point d'outils de renforcement des capacités en matière d'évaluation stratégique environnementale des programmes d'énergie nucléaire, organisée par l'AIEA (3-5 juillet 2019), Vienne	1 208
8.1.12	Groupe de travail spécial sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (septième réunion) (8 et 9 octobre 2019), Rotterdam	1 752
8.1.13	Groupe de travail spécial sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (huitième réunion) (3 et 4 décembre 2019), Vienne	1 685
8.1.14	Groupe de travail spécial sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (neuvième réunion) (2-4 mars 2020), Rome	531
Total pour l'activité		21 279

Tableau A.7
Contributions en nature
(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Sous-activité</i>	<i>Date</i>	<i>Source</i>	<i>Valeur^a</i>	<i>Notes</i>
Coopération sous-régionale	3	Session consacrée à l'application de la Convention, du Protocole et de l'Accord de Bucarest dans la sous-région de l'Europe du Sud-Est	14 et 15 septembre 2017, à Vodice (Croatie)	Croatie	Non connue	Coorganisée par la Roumanie et le secrétariat lors d'une conférence régionale sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement
	3	Préparation d'un document d'orientation sur l'application de la Convention à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires par un groupe de travail spécial piloté par l'Allemagne et le Royaume-Uni, y compris des réunions préparatoires accueillies par les coprésidents et les membres du groupe et des consultations des coprésidents avec les ONG	8 réunions en 2017-2020 (à Luxembourg ; Bruxelles ; Genève ; Berlin ; Londres ; Lisbonne ; Rotterdam ; Vienne)	Allemagne et Royaume-Uni, Commission européenne (DG Énergie et environnement), Portugal, Pays-Bas, Autriche	Non connue	Groupe de travail spécial piloté + coprésidé par l'Allemagne et le Royaume-Uni comprenant des experts désignés par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Autriche, le Bélarus, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, l'Espagne, la France, la Finlande, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Suède, la Suisse, la Tchéquie, l'Ukraine et la Commission européenne (DG Énergie et Environnement)

<i>Activité</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Sous-activité</i>	<i>Date</i>	<i>Source</i>	<i>Valeur^a</i>	<i>Notes</i>
	3	Atelier sur l'application de la Convention à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (+ heures supplémentaires d'interprétation en russe financées par les Pays-Bas)	28 et 29 mai 2018, Genève	Allemagne, Royaume-Uni, (frais d'interprétation : Pays-Bas)	Non connue	Atelier coorganisé par l'Allemagne et le Royaume-Uni, avec le soutien du secrétariat
	3	Atelier international sur l'application de la Convention à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires	5 juin 2019, Lisbonne	IAIA	Non connue	Atelier organisé par l'IAIA avec le soutien du secrétariat
	3	Traduction informelle des FastTips de l'IAIA		WWF Russie	Non connue	
Total					–	

^a Valeurs des activités non inscrites au budget en cours (décision VII/4-III/4) et qui ne sont pas connues.

Tableau A.-8
Projet de décision VII/4-III/4
 (En dollars des États-Unis)

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Ordre de priorité</i>	<i>Sous-activité</i>	<i>Budget</i>	<i>Solde</i>	<i>Dépassement de budget</i>	<i>Explication/ Justification</i>
Activités organisationnelle							
1	Huitième session de la Réunion des Parties à la Convention et quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole	2		80 000			Pas encore terminée
2.1	Réunions du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale	2	Septième réunion, 28-30 mai 2018	36 667	2 120		Terminée
2.2			Huitième réunion, 26-28 novembre 2019	36 667	9 363		Terminée
2.3			Neuvième réunion, 24-26 août 2020	36 667	34 754		Terminée
3.1	Réunions du Bureau (hors programme)	2	Quatrième réunion, 7 et 8 février 2018	6 000	2 765		Terminée
3.2			Cinquième réunion, 22 et 23 octobre 2018	6 000	3 509		Terminée
3.3			Sixième réunion, 17 et 18 juin 2019	6 000	2 676		Terminée
3.4			Septième réunion, 25 et 26 février 2020	6 000	3 555		Terminée
4.1	Réunions du Comité d'application	2	Trente-neuvième session, 5-7 septembre 2017	6 000	3 130		Terminée
4.2			Quarantième session, 5-7 décembre 2017	6 000	4 461		Terminée
4.3			Quarante et unième session, 13-15 mars 2018	6 000	2 085		Terminée
4.4			Quarante-deuxième session, 11-13 septembre 2018	6 000	2 438		Terminée
4.5			Quarante-troisième session, 4-6 décembre 2018	6 000	1 154		Terminée
4.6			Quarante-quatrième session, 12-15 mars 2019	6 000	2 543		Terminée
4.7			Quarante-cinquième session, 10-13 septembre 2019	6 000	2 014		Terminée
4.8			Quarante-sixième session, 10-13 décembre 2019	6 000	189		Terminée
4.9			Quarante-septième session, 16-19 mars 2020	6 000	4 789		Terminée

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Ordre de priorité</i>	<i>Sous-activité</i>	<i>Budget</i>	<i>Solde</i>	<i>Dépassement de budget</i>	<i>Explication/Justificaton</i>
5.1	Expert extérieur chargé de fournir des services de secrétariat aux fins de l'application de la Convention et du Protocole ^b	1	Année 2017 (juillet-décembre)	100 000		-12 056	Terminée
5.2			Année 2018 (janvier-juin)	100 000	2 083		Terminée
			Année 2018 (juillet-décembre)	100 000	78 945		Terminée
5.3			Année 2019 (janvier-juin)	100 000		-8 924	Terminée
			Année 2019 (juillet-décembre)	100 000		-4 535	Terminée
5.4			Année 2020 (janvier-juin)	100 000		-12 745	Terminée
6.1	Agent administratif chargé de fournir des services d'appui au secrétariat (à mi-temps)	2	Année 2017 (juillet-décembre)	27 500	27 500		Terminée
6.2			Année 2018 (janvier-juin)	27 500	18 782		Terminée
			Année 2018 (juillet-décembre)	27 500		-5 130	Terminée
6.3			Année 2019 (janvier-juin)	27 500		-5 900	Terminée
			Année 2019 (juillet-décembre)	27 500	10 000		Terminée
6.4			Année 2020 (janvier-juin)	27 500	22 500		Terminée
7	Traduction non officielle de documents informels pour les réunions énumérées ci-dessus	2		25 000			
8.1	Appui supplémentaire aux fins de l'application de la Convention et du Protocole	2	Frais de voyage du secrétariat en lien avec le plan de travail	45 000			
8.2			Supports promotionnels	15 000			
9	Présentation de rapports dans le cadre de la Convention et du Protocole	1	Coût des services de consultants pour la rédaction des rapports d'examen du respect des dispositions, la traduction de rapports	25 000	5 000		Terminée
10	Promotion des contacts avec les pays n'appartenant pas à la région de la CEE (et notification des résultats au Groupe de travail)	3	Frais de voyage du secrétariat, des experts et du Président	25 000			

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Ordre de priorité</i>	<i>Sous-activité</i>	<i>Budget</i>	<i>Solde</i>	<i>Dépassement de budget</i>	<i>Explication/ Justificaton</i>
Autres activités de fond							
	Avenir de la Convention et du Protocole	2	Une stratégie à long terme et un plan d'action (aide à la rédaction)	15 000			
Activités reportées							
11	Activités reportées	3	Actualisation des directives concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière à l'intention des pays d'Asie centrale	26 739	285		
Total				1 183 000	245 729	-49 290	
Dépenses d'appui au programme (13%)				153 790			
Total général				1 336 790			